

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1057

présenté par

Mme Genevard, M. Hetzel, M. Larrivé, M. Fasquelle, M. Lurton, M. Vitel, M. Woerth, M. Solère,
M. Decool, M. Straumann, M. Lazaro, M. Herth, Mme Poletti, M. Perrut, M. Gosselin et
M. Dassault

ARTICLE 26

À la fin de l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ,aux niveaux national, européen et international. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

On comprend mal comment nos établissements ou organismes d'enseignement et de formation peuvent conduire leurs mission « aux niveaux européen et international ».

Cette mention qui précède dans la formulation la notion de « cohésion des territoires » en rend la signification totalement absconse.